

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/11/2014

1- FINANCES COMMUNALES

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'UNE POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USEES PAYEE PAR LE SIVU DES ECOLES

Délibération – Participation de la commune au SIVU scolaire

Monsieur le Maire explique qu'une station de relevage des eaux usées a dû être installée lors de la construction de l'école élémentaire à Saint-Ondras. Cette station dessert les équipements relatifs à l'école, à la mairie, aux appartements communaux et à la salle des fêtes.

Il propose que les dépenses relatives à l'acquisition et à la pose de la station de relevage soient supportées par moitié par la commune de Saint-Ondras et le SIVU des écoles, les dépenses s'élevant à 10 000 € HT pour l'acquisition de la station de relevage et à 10 560 € HT pour son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu l'instruction M14,

- ANNULE la délibération prise le 18 mars 2014 portant sur le même objet
- DECIDE que les dépenses relatives à l'acquisition et à la pose de la station de relevage seront supportées à parts égales par la commune de Saint-Ondras et par le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne, soit à hauteur de 10 280 € chacun.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- AUTORISE le Maire à émettre les titres et les mandats nécessaires.

Délibération - Virements de crédits n°2

Le Maire explique que le montant de la participation de la commune au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne au titre de la pompe de relevage des eaux usées doit être enregistré au compte 204172 en dépenses. Il précise que les crédits n'ont pas été prévus au budget et qu'il convient de faire une décision modificative

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

<u>VIREMENTS DE CREDITS N°2</u>	+		-		
Objet des dépenses et recettes	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes	
Immobilisation corporelles - Réseaux d'assainissement			21532	10 300	00
Immobilisation incorporelles – Bâtiments et installations	204172	10 300 00			
TOTAL		10 300 00		10 300	00

↳ DEMANDE au Maire de bien vouloir émettre le mandat correspondant.

Délibération – Amortissement de la pompe de relevage

Le Maire explique que le montant de la participation de la commune au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne au titre de la pompe de relevage des eaux usées doit être amorti à compter du 1^{er} janvier 2015 et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur la durée d'amortissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE que la durée d'amortissement de la participation de la commune au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne au titre de la pompe de relevage des eaux usées sera de 5 ans.
- DEMANDE au Maire de bien vouloir émettre les titres et les mandats correspondants

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES

Délibération

Le Maire explique que la situation de carrière de la secrétaire de Mairie ne lui permet plus de prétendre à la prime IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité. Il propose à l'Assemblée d'instituer pour l'agent remplissant cette fonction l'IEMP (Indemnité d'exercice de Mission des Préfectures).

Le Conseil municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant moyen annuel de référence
Administrative	Rédacteur	Secrétaire de mairie	1492,00 €

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3.

DIVERS

- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels pour une mise en application en 2016.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

DEVIS RECUS

Les élus acceptent les 3 devis suivants :

- entreprise SYLVAIN : lasure des volets et fenêtres du bâtiment de la mairie (7 402,80 € TTC)
- entreprise SYLVAIN : mise en peinture de la salle de réunions de la salle des fêtes (1 734 € TTC).
- entreprise BARBIER FL : réalisation d'un garde-corps sur le pont du Brenier (2 160 € TTC). Un devis de peinture sera demandé à l'entreprise MOREL.

REHABILITATION DE LA MAIRIE ET AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Présentation du travail de la DDT sur des deux projets : il s'agit de la rédaction du dossier de consultation d'un maître d'œuvre et de la réalisation d'esquisses servant de bases de réflexion.

STATIONNEMENT DANS L'ANCIENNE COUR DE L'ECOLE

L'ancienne cour de l'école est réservée uniquement au stationnement du personnel communal, des locataires, des enseignants et des visiteurs se rendant en mairie. Un message sera envoyé à chaque parent d'élève en même temps que les fiches d'inscriptions aux temps d'activités périscolaires du 3^{ème} cycle.

3- INTERCOMMUNALITE

Un tour des chemins de la commune sera réalisé début 2015 pour faire l'état des lieux et faire connaître aux nouveaux élus les limites de la commune.

4- DIVERS

Cérémonie du 11 novembre : à Saint-Ondras à 10h (modification de l'heure).

Vœux du Maire : Vendredi 9 janvier à 18h30.

Site internet : le nom de domaine est déposé : www.saint-ondras.fr

Colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans : distribution samedi 20 décembre 2014.

Enquête sur les déplacements : menée par la Région Rhône-Alpes du 7 octobre 2014 au 7 avril 2015. Les personnes choisies seront prévenues par courrier et interrogées par téléphone.

Comptes-rendus de réunions :

- Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX : congrès des Maires et Adjointes de l'Isère.
- Michel POLAUD et Michel LANFRAY : SICTOM de la région de Morestel
- SSIAD

PROCHAINE REUNION : NON FIXEE